

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 16 JUIN 1888

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Dieu et patrie, par Arthur de Mortemart.—Le Médailleur du Canada.—Le cerf-volant.—Étymologie, par Hector Servadei.—L'obus.—La beauté, par la comtesse Laurianne.—Une visite à Canton.—Science amusante.—Qu'est-ce qu'un sacrifice.—Connaissances utiles.—La mode pratique.—Récréations de la famille.—Feuilletons.

GRAVURES : Salon de 1888 : Un portrait de jeune fille.—Les deux chérubins.—Gravure du feuilleton.

## Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	-	-	-	-	\$50
2me "	-	-	-	-	25
3me "	-	-	-	-	15
4me "	-	-	-	-	10
5me "	-	-	-	-	5
6me "	-	-	-	-	4
7me "	-	-	-	-	3
8me "	-	-	-	-	2
86 Primes, à \$1	-	-	-	-	86
94 Primes					\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



**L**a loi de Lynch sera peut-être sanctionnée par le lieutenant-gouverneur et mise en vigueur, dans la province de Québec, d'ici à deux mois, et, chose assez singulière, le public semble à peine s'émouvoir de cette nouvelle, qui a été cependant publiée dans tous les journaux de la province de Québec.

Certes, je ne prétends pas faire de l'agitation à propos de cette nouvelle mesure, mais comme je dois tenir les lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ au courant des questions qui peuvent les intéresser, je vais vous soumettre l'affaire afin que vous puissiez être à même de vous prononcer sur son mérite.

\*.\* Le merle est-il l'ami ou l'ennemi de l'homme ?

Cette grave question va être soumise, par l'hon. M. Lynch, à l'examen de nos graves législateurs qui devront donner leur décision, en se basant sur ce fait que cet oiseau est insectivore ou non.

S'il est déclaré que le merle se nourrit de grains et de fruits, au lieu de faire la guerre aux insectes, son sort est décidé et la sentence sera la mort.

Il paraît que les savants ne sont pas d'accord sur ce point ; on dit le merle frugivore, insectivore et baccivore, et d'autres, plus concis, se contentent d'affirmer qu'il est omnivore.

Quoiqu'il en soit, je ne trouve pas très généreux ni très légal de condamner un accusé sans l'entendre, et je suis certain que si un député prenait en mains la défense de ce charmant chanteur, il n'aurait qu'à laisser la parole à son client pour gagner sa cause.

Si cependant il se trouvait des législateurs au cœur assez dur pour condamner ce petit virtuose, qui a sur les autres musiciens l'avantage de ne pas dire du mal de ses confrères, je proposerais—si j'étais député—de ne mettre à exécution la sentence que sur les merles blancs.

Les députés mariés devraient surtout défendre le malheureux accusé maintenant de se nourrir

de blé et de pommes fameuses, tout comme le fait un honnête Canadien, car le merle est le modèle des maris et des pères de famille ; il chante tout le temps que sa compagne emploie à construire son nid et à couver, puis il s'occupe de l'éducation de ses petits quand ils sont d'âge à apprendre le solfège.

Ce sont les seuls musiciens pour lesquels je voudrais demander grâce, et je ne voudrais pas imiter les Ontariens qui ont condamné les merles à mort, afin de pouvoir les manger légalement—question de goût et de ventre.

\*.\* Ces braves petits merles ont eu souvent le don de faire surgir des discussions, et j'en sais une que je vous veux conter, certain que vous ne m'en voudrez pas de vous l'avoir fait connaître et que si vous l'avez déjà lue, vous la relirez encore avec plaisir.

« Un paysan, voulant fêter dignement le saint patronal, prit quelques merles aux lacets et les remit à sa femme en lui disant :

—Tenez, Catherine, voilà des merles qu'il faut nous accommoder de votre mieux pour le dîner.

—Ça, des merles, fit la femme après un coup d'œil jeté sur les volatiles ; eh ! mon pauvre homme, vous n'y connaissez rien ; ce sont des merlettes.

—Et moi, je soutiens que ce sont des merles.

—Des merlettes, François, des merlettes.

—Des merles, encore une fois.

—Des merlettes, encore une fois aussi.

—Oh ! Catherine, le dos vous dérange, ma bonne, je vous répète que ce sont des merles.

—Et moi, François, je me moque de vos menaces et de vos gros yeux, et je vous soutiendrai sans en démordre que ce sont des merlettes.

—Ah ! c'est comme cela ! fit François, bleu de colère ; et, s'armant d'un bâton, il commença à en caresser le dos de son opiniâtre moitié. Mais celle-ci n'en criait que plus fort : « Des merlettes, François, des merlettes ! » tant que François dut s'arrêter sous peine de mettre sa femme en canelle.

La querelle finit par s'apaiser, et de toute l'année on laissa en paix merles et merlettes. Mais la fête patronale revint, et, pendant le dîner, Catherine fut frappée du souvenir évoqué par la circonstance.

—Il y a un an, François, vous m'avez roué de coups parce que je vous soutenais que les oiseaux que vous aviez rapportés étaient des merlettes ; et j'avais cependant raison.

—Je vous dis, Catherine, que c'étaient des merles.

—Des merlettes.

—Des merles, mordieu !

—Des merlettes, par Notre Dame... !

Et martin-bâton de recommencer son jeu. L'année suivante, même comédie, et puis encore l'autre année, et puis encore l'autre année. Bref, cela dura dix-sept ans, au bout desquels le pauvre François rendit son âme à Dieu. Catherine put alors en toute sûreté jurer que c'étaient bien des merlettes.

Et c'est depuis ce temps que l'on dit, en parlant d'une querelle futile : « C'est l'histoire du merle et de la merlette. »

Mais enfin, les merles ne peuvent pas être tenus responsables de cette dispute, et si on veut faire hécatombe d'oiseaux, que ne condamne-t-on les moineaux, ces petits bandits, querelleurs, méchants, l'ids, crieurs, tapageurs, étourdissants, voleurs, polygames, etc., etc.

Ah ! pour quoi ? C'est peut-être parce qu'ils ne sont pas aussi bons à manger que les merles.

\*.\* Après les tueurs de merles, les tueurs d'hommes.

Il vient de mourir en France un homme dont le nom a été tristement mêlé aux événements de l'année terrible ; le maréchal Lebœuf, dont l'imprévoyance a causé tant de revers à notre patrie, est allé rejoindre l'homme de Sedan.

Et cependant, ce soldat avait de magnifiques états de services.

Il s'était distingué au siège de Sébastopol, où il commandait l'artillerie du 1<sup>er</sup> corps, et c'est à lui que l'on dut en grande partie la victoire de Solferino, alors qu'il employa pour la première fois les canons rayés, mais il montra une infériorité

déplorable quand il fut appelé à prendre le portefeuille de ministre de la guerre, le 2 janvier 1870.

Il était aimé du troupier, et je me rappelle encore combien il eut de succès quand, au mois de mars, il prononça ces paroles à la Chambre au sujet de la question de la garde mobile, envisagée sous un point de vue politique : « Je suis peut-être, dit-il, de tous les ministres le moins autorisé à traiter cette question à la tribune. Ma seule politique, la voici : c'est d'être toujours prêt... Quant à me mêler de la paix ou de la guerre, cela ne me regarde pas. Si la guerre arrive, je dois être prêt ; tel est mon devoir, et je le remplirai. »

C'était bien dit et digne d'un vrai soldat qui voit les choses de plus haut que ne permet de le faire le cadre étroit de la politique, et c'est pourquoi il eut plus de succès encore quand, quelques mois plus tard, le jour de la déclaration de guerre à la Prusse, en réponse à un député républicain qui demandait si l'on était prêt, il répondit : « Nous sommes prêts, tellement prêts que la guerre pourrait durer deux ans sans que nous eussions besoin d'acheter même un bouton de guêtres ! »

On ajouta foi à cette déclaration, mais on apprit bien tôt que la France n'avait pas trois cent mille soldats, que l'armement était défectueux et que le service de l'intendance était nul.

Après le désastre de Reischaffen et de Rosbach, il comprit la faute irréparable qu'il avait commise et se battit avec le plus grand courage, cherchant la mort, qui ne voulut pas venir à lui. Il devait mourir dans son lit, dix-huit ans plus tard.

\*.\* Il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul maréchal de France, Canrobert, car je ne compte pas Bazaine, qui a été rayé des cadres de l'armée française pour les causes que vous savez.

La maréchal Canrobert n'est plus jeune, car il est né en 1809, la même année que Napoléon III, mort il y a quinze ans et que Lebœuf dont la tombe vient de se fermer, mais le vieux capitaine, le doyen des maréchaux de l'Europe, comme il aime à le dire lui-même, est encore solide et très vert.

Sonne le clairon de la revanche, et je ne m'étonnerai pas de voir ce brave octogénaire demander encore à aller à l'ennemi avec autant de vigueur qu'il le fit, quand il monta, en 1849, à l'assaut de Zaatcha à la tête de ses zouaves, où l'affaire fut bien rude, car il ne revint que quatre zouaves, et encore étaient-ils tous blessés.

Le premier maréchal de France, Albéric Clément 1<sup>er</sup>, seigneur de Metz, a été nommé en 1185, il y en a eu 324 depuis cette époque, c'est à dire en plus de sept cents ans, et le dernier, nommé le maréchal Lebœuf, a été élevé à cette dignité en 1870.

\*.\* Nous avons un nouveau gouverneur-général.

Lord Stanley a mis le pied en Canada samedi dernier, et les journaux ont pris grand soin de nous informer qu'il était vêtu de noir et qu'il portait un habit prince Albert ; sa femme était tout de brun habillée.

Certes, ce sont là des renseignements des plus précieux et qui ont lieu de nous bien faire augurer du représentant de Sa Majesté et de sa compagnie.

Ce noir indique un homme sérieux, grave comme un sénateur, un caractère bien trempé, et cela veut dire surtout que notre nouveau vice-roi a un excellent tailleur, car, rien n'est si difficile à réussir, dit-on, qu'un complet noir.

Quand au brun de notre vice-reine, je ne l'analyse pas, je le respecte.

Lord Stanley a cinq pieds huit pouces et sa barbe grisonne...

Mais pourquoi diable les journaux s'amuse-t-ils à nous raconter ces détails absurdes ?

\*.\* Un touchant souvenir de la Kermesse.

Le vénérable abbé Bayle, âgé de quatre-vingt-dix ans, cet admirable prêtre que plusieurs générations ont appris à respecter et à aimer, est retenu au lit par une maladie dont la gravité laisse peu d'espoir de guérison.